



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
GRANINTER MARINE S.A., Prangins
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 200'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: assemblée générale extraordinaire
des actionnaires
5. Date de la décision: 16.07.2014
6. Echéance de préavis des créances: **22.09.2014**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
Jacques-Daniel Noverraz
Notaire, chemin de Chantavril 3a, 1260 Nyon
8. Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances
pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. Remarques: La réduction sera effectuée par la réduction de la
valeur nominale des actions. Le nouveau capital-actions sera
divisé en 2000 actions de CHF 50.- valeur nominale chacune.
Conformément à l'art. 732 al. 2 CO, un rapport de révision
confirme que les droits des créanciers sont entièrement cou-
verts par le capital-actions réduit.

Jacques-D. Noverraz
1260 Nyon

01620777



Freitag - Vendredi - Venerdì, 18.07.2014, No 137, Jahrgang - année - anno: 132

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)